

Le 25 avril 2014

Communiqué de Presse

Retraite à la carte dans le régime complémentaire : la réforme non remise en question

La CARMF ne comprend pas le dernier communiqué MG France, tout comme MG France ne semble pas comprendre grand-chose à la retraite et à la dernière réforme du régime complémentaire votée par le Conseil d'Administration le 22 juin 2013.

Non cette réforme n'est pas remise en question, seuls deux points sont modifiés pour être mis en conformité avec la loi sur la réforme des retraites de janvier 2014 : la date d'application (1^{er} janvier 2015 au lieu de 2014), et la possibilité d'acquérir des points après avoir liquidé le régime de base, jusqu'à l'âge du taux plein dans ce dernier.

Nous invitons MG France à revoir le communiqué de juin 2013 concernant la réforme (ci-joint), rien n'ayant été changé, ainsi que la page 4 du dernier bulletin de décembre 2013 (extrait ci-dessous), qui montre bien qu'il n'y a aucune pénalisation, bien au contraire.

En ce qui concerne l'équilibre du régime, le même dossier en possession de MG France, montre que le régime est équilibré sur le très long terme avec ces mesures, sans avoir besoin de toucher ni à la cotisation, ni à la valeur du point, contrairement au régime ASV.

Montant annuel de la retraite du régime complémentaire (revenu moyen de 80 000 €, cotisation de 9,5 %)				
Départ à	Situation actuelle avant équilibrage	Après réformes et équilibrage		
		65 ans	67 ans	62 ans
62 ans	10 970 €	10 092 €	9 890 €	10 641 €
65 ans	14 340 €	13 192 €	13 075 €	13 596 €
67 ans	15 296 €	14 072 €	14 837 €	15 764 €

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 77 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2,22 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,05 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr

Communiqué de Presse

CARMF

Retraite à la carte dans le régime complémentaire

Face au dilemme 65 ou 67 ans qui divise la profession et le Conseil d'Administration, le Président a proposé une 3^{ème} voie innovante, une des plus importantes réformes depuis la création du régime complémentaire.

Elle est à la fois originale et conforme à la tendance actuelle :

- Alignement de l'âge de départ à la retraite sur le régime général, aujourd'hui 62 ans.
- Abandon de la notion de retraite à taux plein, que ce soit 65 ou 67 ans, et des minorations en cas de départ anticipé.
- Bonifications pour chaque année travaillée en plus, mesure par ailleurs indispensable face à la pénurie de médecins à venir.

Cette réforme rétablit l'équité entre libéraux et salariés, supprime les pénalités en cas de départ anticipé, les remplaçant par des bonifications pour ceux qui travaillent plus, avec un résultat individuel supérieur au statu quo avec mesures d'équilibre.

Le Conseil d'Administration a voté à une large majorité cette réforme, à l'exception des administrateurs étiquetés MG France et CSMF, soit 22 pour, 5 contre et 1 abstention.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 72 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 1, 9 milliard d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.